

**Télétel<sup>®</sup> Télétel Kiosque Micro<sup>®</sup>****Notice explicative****Présentation Générale de la demande**

Vous devez utiliser cet imprimé, lorsque la réservation du code d'accès a été acceptée par France Télécom.

La demande de mise en service, accompagnée des pièces justificatives et annexes éventuelles, est à transmettre au service France Télécom gestionnaire de votre dossier.

**Comment servir les rubriques ?**En tête de la demande

Cocher la case "Télétel" ou "Télétel Kiosque Micro".

**▪ Cadre 1 - Références du code d'accès réservé**

Décrire le code d'accès dont la réservation a été acceptée.

Indiquer la date à laquelle vous souhaitez que le code soit mis en service. La date contractuelle vous sera indiquée par France Télécom, sur le Contrat Conditions Particulières.

Type de présentation : à remplir pour Télétel Kiosque Micro.

- Service à présentation Minitel : c'est un service consultable uniquement à partir d'au moins un type de Minitel ou d'un terminal respectant les Spécifications Techniques d'Utilisation du Minitel (STUM).

- Service à présentation Micro : c'est un service qui n'est consultable à partir d'aucun type de Minitel ou de terminal respectant les Spécifications Techniques d'Utilisation du Minitel (STUM), mais qui est consultable à partir d'un autre type de terminal, en particulier des micro-ordinateurs (micro).

**▪ Cadre 2 - Fournisseur de Service**

Indiquer votre raison sociale et votre numéro d'identification. Ce dernier est porté sur la lettre d'acceptation de votre réservation.

**▪ Cadre 3 - Payeur des prestations**

A compléter si le payeur est différent de celui indiqué lors de la réservation.

- Les prestations facturées sont :
  - . les frais de création de code
  - . les frais d'abonnement mensuels de mise à disposition du code d'accès et les services complémentaires qui lui sont associés.

Correspondant du payeur : c'est la personne de votre entreprise, qui sera correspondante de France Télécom en matière de facturation.

**▪ Cadre 4 - Services Complémentaires**

Relevé détaillé du trafic : c'est un service qui vous permet de recevoir des informations sur le volume et l'écoulement du trafic vers le code d'accès.

Si votre service est hébergé par un Centre Serveur prestataire, et si vous voulez bénéficier directement du reversement des prestations kiosque, l'abonnement à ce service peut s'avérer nécessaire.

Reroutage : c'est un service qui vous permet d'aiguiller un client, de la consultation de votre code Télétel, vers un autre code, sans interruption de la communication.

- Simple : service incluant les fonctionnalités du reroutage arrière.

- Simple avec données de reprise : permet le transfert d'informations supplémentaires lors du reroutage ("commande possibilité" à OUI obligatoirement dans le cadre 7).

- Arrière : permet à votre service en position de rerouté de renvoyer le client uniquement vers son service rerouteur.

Pavi de référence : ce service permet de tester les logiciels "serveur" avec le Service d'Accès Télétel et ses évolutions.

Pour tous renseignements, contacter le service Assistance Serveur de France Télécom tel : 0 800 36 13 14.

Inscription au guide PAGESM :

Les PAGESM, annuaire des services Minitel, est un guide édité par France Télécom ; il répertorie les services Minitel accessibles au public.

La parution du code en recherche alphabétique sur le guide électronique est obligatoire et automatique, si tout

ou partie du service est en libre accès. Dans les autres cas, vous choisirez d'être inscrit ou non.

#### ▪ **Cadre 5 - Inscription à l'annuaire Pages Minitel**

Ce cadre est à remplir obligatoirement si vous avez répondu OUI à la question "inscription au guide PAGESM"

Responsable de la rédaction : vous devez nous communiquer le nom et les coordonnées téléphoniques d'une personne de votre entreprise, responsable du service vis-à-vis du public.

Ces informations éditeur sont accessibles lors de la consultation des PAGESM à propos de votre service.

Parution dans les rubriques Pages Minitel : Si vous souhaitez paraître sous une rubrique, la rubrique de parution sera déterminée par France Télécom, après l'analyse du contenu du service.

Cocher ensuite la cible visée par le service, puis indiquer la clientèle intéressée par ce service (ex : secteur d'activité, profession, fonction...).

Mot de passe, identification : si cette information est nécessaire à vos clients pour consulter votre service, vous devez aussi nous la fournir. Elle est confidentielle et strictement réservée à France Télécom.

Nom du logiciel client : l'indiquer si votre demande concerne un Kiosque Micro.

#### ▪ **Cadre 6 - Acheminement**

Indiquer le nombre de feuillets techniques.

##### Feuille technique

- Remplir autant de feuillets qu'il y a de groupes de régions couvertes et de lignes Transpac différents.
- Reporter en en-tête de chaque feuille le code d'accès et numéroter chaque feuille.

#### ▪ **Cadre 7 - Configuration technique**

##### a) Couverture géographique :

Téléétel : cocher la case correspondante.

- Couverture globale : y compris internationale.
- Couverture nationale : y compris DOM.
- Couverture partielle : la liste des codes des régions est à la fin de ce document.

Téléétel Kiosque Micro : le découpage géographique n'est pas proposé.

##### b) Données Transpac :

Reporter les éléments figurant sur le contrat Transpac.

- Numéro Transpac : numérique.

- Numéro complémentaire : numérique.

- Données d'appel : alphanumérique (*distinguer lettre O et le chiffre zéro Ø*). Si le raccordement Transpac est un numéro court, utiliser la ligne optionnelle prévue à cet effet.

- Numéro de contrat Transpac : l'indiquer.

- Acheminement : indiquer le nombre d'appels consécutifs en acheminement principal (P) ou en acheminement secondaire (S).

##### c) Protocole :

- X29 : protocole standard X29.

- ASCII : possible sur tous les codes d'accès Téléétel.

- PTRS : protocole transparent (le protocole est choisi par le Fournisseur).

- PPP : protocole utilisé sur Internet.

- Numéro de profil : l'indiquer pour les protocoles ASCII et PTRS.

- Etoile : transcodage des touches de fonction  
→ voir le tableau de transcodage en fin de document.

oui : pas de conversion des touches de fonction du minitel par le PAVI.

non : conversion des touches de fonction du minitel effectuée par le PAVI

autre cas : actuellement une seule possibilité

- Sélection rapide : option d'abonnement du raccordement Transpac.

- Commande possibilité : si oui

Le choix est lié aux fonctionnalités du logiciel du serveur

\* Téléétel : obligatoire si le reroutage simple avec données de reprise a été demandé en service complémentaire - cadre 4.

→ voir les STUPAV.

\* Téléétel Kiosque Micro :

→ voir les STUPAM.

#### ▪ **Cadre 8 - Centre serveur**

Vous devez compléter avec précision toutes les zones de ce cadre, notamment le code SIRET qui est obligatoire.

La personne physique indiquée comme représentant du Centre Serveur sera signataire du contrat, si le Centre Serveur est partie au contrat (contrat tripartite).

Dans ce cas là, le délai de préavis de dénonciation doit être indiqué (entre 15j et 90j).

Si votre service est exploité techniquement par plusieurs Centres Serveurs (vous avez donc plusieurs lignes Transpac), aucun de ces Centres Serveurs ne sera signataire du contrat, ni bénéficiaire des versements.

Site serveur : c'est l'adresse physique d'installation technique du serveur.

*Correspondant technique* : c'est la personne que les services de France Télécom pourront joindre en cas de problème technique.

▪ **Cadre 9 - Bénéficiaire du reversement**

Si le service est en prestation kiosque, ce cadre est à compléter, sur le 1er feuillet technique uniquement.

Le bénéficiaire est désigné par les contractants, pour encaisser les reversements.

- Si le Fournisseur se désigne comme bénéficiaire, et s'il n'est pas seul utilisateur de la ligne Transpac, il devra souscrire au service complémentaire "Relevé détaillé du trafic".

- Si le Centre Serveur est désigné comme bénéficiaire, il devra être signataire du contrat. S'il y a plusieurs Centres Serveurs, aucun ne sera signataire du contrat, ni bénéficiaire du reversement.

- Les parties au contrat peuvent également désigner comme bénéficiaire un organisme financier. Ce dernier devra être décrit avec précision dans le cadre.

Suivant le cas, toutes les zones sont à compléter ou non.

Correspondant du bénéficiaire : c'est la personne désignée par le bénéficiaire, pour être l'interlocuteur de France Télécom en matière de reversement.

**TABLEAU : Transcodage des touches de fonction**

	FONCTIONS	SUR LE FORMULAIRE
(X est caractéristique de la touche de fonction : voir STUM et STUPAV)		
Pas de transcodage	SEP, 4/X → SEP, 4/X ESC, 2/X, 3/4, O/D → ESC, 2/X, 3/4, O/D	Etoile OUI
Transcodage 1er cas	SEP, 4/X → 4/X, O/D ESC, 2/X, 3/4, O/D → ESC, 2/X, 3/4, O/D	Etoile NON
Transcodage 2e cas	SEP, 4/X → ESC, 2/X, 3/4, O/D ESC, 2/X, 3/4, O/D → ESC, 2/X, 3/4, O/D	Autre cas = 3
Pour tous renseignements d'ordre technique, contacter <b>ASSISTANCE SERVEUR : 0 800 36 13 14</b>		

## LISTE DES CODES DE REGIONS

Code	Région	Code	Région
IF	Ile de France	G	Global (y compris étranger)
NO	Nord Ouest	N	National (M + D)
NE	Nord Est	99	Etranger (G - N)
SE	Sud Est		
SO	Sud Ouest	M	Métropole
		P	Province (Métropole sauf IF)
23	Guadeloupe	D	DOM
24	Guyane		
25	Martinique	35	Pavi de Référence
26	Réunion		

Découpage de la France métropolitaine

